



DELEGATION DE POUVOIRS

Je soussigné Monsieur Thierry DEGORCE, agissant en qualité de Président de la SASP JDA DIJON BASKET dont le siège social est situé 17, rue Léon MAURIS - 21 000 DIJON, donne, par la présente, pouvoir à Monsieur Samuel USUREAU, en qualité de Président Délégué, afin de représenter l'entreprise pour les éléments suivants :

- Signer l'ensemble des documents liés aux subventions pour missions d'intérêt général avec DIJON METROPOLE pour la saison 2026-2027.

Les présentes dispositions sont valables à compter 27 mai 2026 et ce jusqu'au 30 juin 2027. Les parties peuvent y mettre fin par tout moyen écrit et à tout moment sans préavis.

La rupture du contrat de travail de Monsieur Samuel USUREAU mettrait également fin automatiquement à la présente délégation de pouvoir.

Il est indiqué que Monsieur Samuel USUREAU n'est pas autorisé à subdéléguer le pouvoir qui lui est confié.

A DIJON, le 27 mai 2026.

Fait en deux exemplaires, dont un pour chacune des parties,

Pour le salarié
Monsieur Samuel USUREAU
Précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »
lu et approuvé

Pour la SASP JDA DIJON BASKET
Monsieur Thierry DEGORCE
Précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé »
lu et approuvé